

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	- (2021)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Dans "L'Oiselier", Daniel de Roulet fait-il dans le roman historique?
<b>Autor:</b>	Weck, Hervé de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-977719">https://doi.org/10.5169/seals-977719</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Hanns Martin Schleyer, otage de la Fraction Armée rouge (RAF).

*Histoire militaire*

### Dans «*L'Oiselier*», Daniel de Roulet fait-il dans le roman historique?

**Col Hervé de Weck**

Ancien rédacteur en chef RMS

**A**rrivé à la dernière page de *L'Oiselier*, le dernier « roman » de Daniel de Roulet,<sup>1</sup> on se demande ce qui a poussé son auteur à écrire un roman concernant :

- L'enlèvement le 5 septembre 1977, puis l'assassinat du patron des patrons allemands, Hanns Martin Schleyer, dont le corps est découvert à Mulhouse dans la nuit du 19 au 20 octobre. Les douaniers de Fahy interceptent, le 20 décembre, deux terroristes de la bande à Baader, Christian Moeller et Gabriele Kroecher-Tiedemann, qui ouvrent le feu contre eux et se font finalement arrêter à Delémont. La police bernoise, le 28 décembre, déclenche une opération de recherche dans les fermes et les granges aux frontières de l'Ajoie.
- La mort de l'aspirant Rudolf Flükiger, disparu le 16 septembre lors d'une course de patrouilles sur la place d'armes de Bure, qui se serait suicidé – c'est du moins la thèse officielle – avec une grenade à main près de Grandvillars en France, à une distance d'une quinzaine de kilomètre.
- L'assassinat, le 2 mars 1978, de Rodolphe Heusler, caporal de la Police cantonale bernoise à l'Oiselier près de Porrentruy.
- Le suicide, le 27 mars 1978, près de Lyon, d'Alfred Amez, tenancier du restaurant de l'Aigle à Grandfontaine, chez qui se retrouvaient des membres du Groupe Bélier.

Ces morts restées mystérieuses se situent entre l'automne 1977 et le printemps 1978, créant une atmosphère d'an-goisse, spécialement en Ajoie. La police bernoise garde la maison du juge en charge de l'enquête sur la disparition de l'aspirant Flükiger. Le magistrat fait l'objet de menaces. Les plus folles rumeurs circulent sous le manteau et dans la presse, en particulier dans *La Suisse* de Genève, dont le correspondant régional, célèbre par ses capacités de fabulateur, s'appelle Charles Wisard.

### Un roman qui se veut «enquête-fiction»

Daniel de Roulet exploite ces événements qui se sont produits dans le futur Canton du Jura. Il ne mène pas l'enquête en tant que romancier-narrateur, mais la confie à un « Enquêteur », le journaliste suisse de la gauche extrême, Niklaus Meienberg, qui, à notre connaissance, ne s'est jamais occupé de ces affaires. Après avoir été licencié du *Tages-Anzeiger*, le personnage vit à Paris avec sa maîtresse du moment, Flavia Furgler la fille comédienne du conseiller fédéral Kurt Furgler, et écrit dans des journaux allemands. Roulet lui fait faire des centaines de kilomètres à moto, avec Flavia, pour se rendre sur les scènes des crimes. Il arrive à Grandvillars, alors que la police investigue autour des restes de l'aspirant Flükiger. Flavia réussit à photographier une épingle de cravate qui pourrait avoir appartenu à Hanns Martin Schleyer! À Grandfontaine, le couple séjourne à l'auberge d'Alfred Amez, actif dans toutes sortes de trafics. « L'Enquêteur » suit le caporal Heusler et son collègue qui se rendent à l'Oiselier et entend des coups de feu. Les deux hommes auraient des sympathies divergentes dans la Question jurassienne. Il arrive aussi au bon moment à l'endroit, près de Lyon, où l'on vient de retrouver Alfred Amez, une balle dans la tête.

Le conseiller fédéral Kurt Furgler, qui s'est beaucoup investi en faveur du futur Canton et a créé les conditions de l'acceptation, indispensable, de la naissance de la République et Canton du Jura par le peuple et les cantons suisses, semble causer de grosses crises d'urticaire à Niklaus Meienberg comme, semble-t-il, à Roulet. La séduction de Flavia par Niklaus se situe-elle dans ce contexte? A la fin de *L'Oiselier*, Kurt Furgler, Flavia et « L'Enquêteur » se rendent en voiture à proximité du bâtiment en déshérence des environs de Porrentruy, où le caporal Heusler a été assassiné. « *Il fallait un coupable et la justice des hommes semble l'avoir trouvé* », marmonne Kurt Furgler qui s'isole pour une prière teintée de

remords. Il accepte dans la foulée d'accorder un long entretien à Niklaus Meienberg.

Selon Daniel de Roulet, « l'histoire n'est jamais aussi simple qu'on veut bien nous le dire » ; les historiens ne disent pas toute la vérité, et il y a la raison d'Etat. Lui veut la raconter telle qu'elle est. « Aujourd'hui, il ne reste en somme que le roman pour questionner la vérité. »

Le passé de l'auteur de *L'Oiselier*, un militant de la gauche extrême dans sa jeunesse, apparaît sulfureux. Dans les années 1970, il met le feu au chalet du magnat de la presse allemande, Axel Springer, selon lui un ancien nazi, alors que la justice va en décider autrement. Il classe dans la même catégorie Hans Dietrich Gentscher, de 1974 à 1982 vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne. La prescription lui évite de rendre de comptes. Il aurait aussi fait partie du commando anti-nucléaire, dont les membres jamais identifiés tirent cinq missiles antichars RPG-7, le 18 janvier 1982, contre la centrale de Creys-Malville. Les gens des médias, après la publication de *L'Oiselier*, lui consacrent d'innombrables pages et des heures d'antenne, sans jamais faire la moindre allusion à ces activités.

## Des hypothèses autour de faits restés mystérieux

Dans *L'Oiselier*, Daniel de Roulet prétend « soulever un lièvre » : la raison d'état a entravé la recherche de la vérité. Si les événements qu'il évoque correspondent en gros à la réalité telle qu'on la connaît aujourd'hui, si ses hypothèses concernant les zones d'ombre diffèrent peu des recherches publiées à l'époque par le major Troyon, responsable de la sécurité à l'aéroport de Cointrin, et par les auteurs de plusieurs articles parus dans le *Bulletin* de la Société jurassienne des officiers.

Il ne doit pas ignorer la thèse que l'ancienne conseillère nationale développe dans l'émission *Zone d'ombre* de la Télévision suisse romande. En 1977-1978, qui peut avoir avantage, donc envie de faire la lumière sur ces morts mystérieuses ? Leurs circonstances, leurs causes, les agissements de certains risqueraient d'avoir une influence sur le vote du 24 septembre 1978. Le conseiller fédéral Kurt Furgler n'hésite pas à demander – raison d'Etat ! – à certains journalistes d'oublier ces affaires. François Lachat, les têtes pensantes de la Constituante et du Rassemblement jurassien n'aimeraient sans doute pas que l'on révèle des opérations du Groupe Bélier qui ont mal tourné. Les autorités cantonales bernoises, quant à elle, ont fait leur deuil de la partie Nord du Jura bernois. Plus récemment Stefan von Bergen, un excellent journaliste d'investigation, publie dans le *Berner Zeitung* cinq articles sur les morts mystérieuses des années 1977-1978, le *Blog du Musée national suisse* leur consacre deux textes. Voilà ceux et celle qui ont « soulevé le lièvre » entre 1981 et 2012. Daniel de Roulet, sans doute, les a lus, mais il s'empresse de ne pas les citer, peut-être parce que ces gens ne partagent pas sa sensibilité politique. Dans la République et Canton encore aujourd'hui, on préfère passer sous silence de telles contributions.

J.A. 2800 Delémont — 100<sup>e</sup> année — N° 301 — 70 centimes

Mercredi 28 décembre 1977

**LE DEMOCRATE**  
QUOTIDIEN JURASSIEN DU MATIN

**Après l'arrestation de deux terroristes allemands à Delémont**

**La police lance un appel au public**






Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

A la suite de l'arrestation, le 28 décembre 1977, de Christian Moeller, 41 ans, et de Hans Dietrich Gentscher-Tiedemann, âgé de 26 ans, le commandement de la police du canton de Jura lance une campagne de recherche qui vise :

Les personnes en tout concernant les deux terroristes Moeller et Gentscher-Tiedemann qui portaient à leur arrestation les présomptions suivantes : deux hommes, d'âge moyen, portant des cheveux courts, une barbe et une moustache, portant des lunettes, vêtus de jeans, notamment dans les dernières semaines dans les villes de Zurich et de Lausanne.

Le 28 décembre 1977, lors du contrôle effectué par la police à l'entrée du tunnel sur deux personnes portant les présomptions susmentionnées, la voiture de Christian Moeller, une Renault R-12 blanche, numérale de plaque de contrôle 7180-GB-69 (voir photo). Ce véhicule n'a pas encore été retrouvé.

Il faut toutefois relever surtout qu'en deux personnes arrivées également à Delémont, en compagnie d'une autre femme inconnue, la collaboration de la police avec la population a permis la poursuite des recherches. Les questions suivantes sont d'une importance capitale pour la police : qui a vu Moeller et Kroescher-Tiedemann en compagnie d'une autre femme ou d'un autre homme ? Ces deux personnes ont-elles été servis éventuellement dans des hôtels, des restaurants, des stations services, des magasins, etc. ?

Sur la photo ci-dessous, la voiture toute neuve Renault R-16 blanche, plaque de contrôle française 3534-PT-92 en Suisse, numérale de plaque de contrôle 7180-GB-69 photographiée le 28 décembre 1977. Qui peut donner des renseignements sur la voiture louée Renault R-12, immatriculée à Delémont, le 18 mai 1981, ressortissante allemande, nom de propriétaire : Paul K. (voir photo). Ce véhicule n'a pas encore été retrouvé.

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Christian Moeller, le 18 octobre 1983, ressortissant allemand, 381 cm.

Pierre Oberli : état malnommé. Pierre Oberli, le dessinateur le plus connu de la presse suisse, dans la fusillade de Fahy, est toujours soigné à l'hôpital régional de Porrentruy. Le commandement de la police du canton de Jura a déclaré mercredi 28 décembre 1977 que le blessé avait été admis à l'hôpital après le drame et le bulletin de santé du lendemain indiquait un état général très satisfaisant. Il a été rapatrié et sera admis à l'hôpital de Berne, où il sera soigné par le docteur le plus proche.

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Demandez à Pierre Oberli : état malnommé. Pierre Oberli, le dessinateur le plus connu de la presse suisse, dans la fusillade de Fahy, est toujours soigné à l'hôpital régional de Porrentruy. Le commandement de la police du canton de Jura a déclaré mercredi 28 décembre 1977 que le blessé avait été admis à l'hôpital après le drame et le bulletin de santé du lendemain indiquait un état général très satisfaisant. Il a été rapatrié et sera admis à l'hôpital de Berne, où il sera soigné par le docteur le plus proche.

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

Qui a vu ces deux personnes avant leur arrestation ? (dém)

</

- bandoulière). Il le « descendant », transportent son corps à Grandvillars et maquillent le crime en suicide.
- L'hypothèse de terroristes surpris par l'aspirant, avec leur otage Hanns Martin Schleyer, semble peu vraisemblable, parce que ces individus, experts en actions clandestines et conscients de l'attention des forces de police depuis la disparition du patron des patrons allemands, n'auraient pas transporté le corps sur une quinzaine de kilomètres pour le faire sauter avec une grenade à main, suisse de surcroît, alors que, après l'enlèvement de Schleier, les forces de l'ordre surveillent très sérieusement la zone frontière franco-allemande et, vraisemblablement franco-suisse.
  - Le Groupe Bélier, qui veut faire un coup d'éclat médiatique en lâchant sur la place fédérale un militaire nu, enduit de miel et de plumes, kidnappe Rudolf Flükiger, le fourre, bâillonné, dans un coffre de voiture. L'aspirant, après un gros effort physique, s'asphyxie dans son vomi. On se débarrasse de son corps à Grandvillars, mettant en scène un suicide à la grenade. L'instruction retiendra le suicide, une explication invraisemblable pour de multiples raisons. Pourquoi un homme, jeune bien dans sa peau, voudrait-il se suicider ? Dans une école militaire où les élèves officiers sont sévèrement contrôlés, comment aurait-il pu emporter une grenade cachée dans sa tenue « Salopette » ? S'il avait voulu se suicider, il aurait emporté, sans grand problème, quelques cartouches de 9 mm. Sur la scène du crime, on n'a pas retrouvé son pistolet, sa boussole, la moitié de sa plaque d'identité. Sur les débris de la grenade à main, les enquêteurs n'ont pas retrouvé le moindre numéro qui leur aurait permis d'en découvrir la provenance.
  - Alfred Amez, en savait-il trop sur les Béliers qui se retrouvaient parfois dans son restaurant ? A-t-il trempé dans d'autres trafics, certains ayant tout avantage à le suicider ?
  - Le caporal Heusler en savait-il trop sur l'affaire Flükiger ? Rien ne permet de l'affirmer mais, selon toute vraisemblance, son meurtrier a été identifié. Daniel de Roulet, romancier, affirme qu'il aurait agi avec Alfred Amez... Quoi qu'il en soit, l'enquête ne révèle pas le mobile de l'assassinat. Le condamné, après des versions contradictoires et des aveux, clamera son innocence, même après sa sortie de prison.

### Pourquoi publier « *L'Oiselier* » en janvier-février 2021 ?

On se demande pourquoi Daniel de Roulet publie son *Oiselier* quelques semaines avant la répétition du vote communal de Moutier, en mars 2021. Même s'il dit éprouver des sympathies pour les Béliers, ses propos à leur sujet ne sont pas toujours tendres. Le mouvement, en 1977-1978, s'avère moins uni qu'il n'y paraît. « *Certains d'entre eux projetaient de nouvelles actions pour aller jusqu'au bout de leurs rêves de république autonome sans dieu ni maître* », alors que d'autres attendent de bons postes dans la future administration cantonale. Les autorités cantonales jurassiennes en prennent également



Les conseillers fédéraux Furgler et Ritschard discutent avec des représentants de la Constituante jurassienne. De gauche à droite: XX, Roland Béguelin, François Lachat, Gabriel Roy, Roger Jardin.

pour leur rhume, accusées de s'être glissé dans le vêtement du conformisme à la suisse. Cette « enquête-fiction » a-t-elle eu une influence sur le vote des citoyens de Moutier ? On peut en douter, mais Daniel de Roulet s'est sans doute attiré de l'antipathie dans les deux camps. Etait-ce son but ? Cette « enquête-fiction », qui n'apporte rien de nouveau, était-elle nécessaire ?

H.W.

Niklaus Meienberg observe le conseiller fédéral Furgler.

